

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Membres absents excusés : Laurianne Bovet ; Thérèse de Meuron ; Romain Felli ; Nicolas Gillard ; Claude Nicole Grin ; Henri Klunge ; Manuela Marti ; Gilles Meystre ; Sophie Michaud Gigon ; Janine Resplendino ; Namasivayam Thambipillai.

Membres absents non excusés : --

Membres présents	89
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le président

Informe l'assemblée du décès de M. Léopold Bavaud, ancien conseiller communal de 1979 à 2000.

Le président

Informe l'assemblée de l'absence du syndic lors de la séance du 27 janvier 2015.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de M. Bertrand Picard, démissionnaire.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, au nom du groupe PLR, propose la candidature de M. Alix-Olivier Briod.

Le Conseil désigne, à main levée et à l'unanimité, M. Alix-Olivier Briod comme membre de la Commission permanente de politique régionale.

Lettre

de la Municipalité (du 19 septembre 2014) demandant l'urgence pour les points :

- R 44 – **Rapport-préavis N° 2014/36** : « Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale. Réponse à trois initiatives (Elena Torriani ; Isabelle Mayor ; Rebecca Ruiz).»
- R 46 – **Rapport-préavis N° 2014/42** : « Réponses aux postulats de : M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin » ; M^{me} Magali Zuercher : « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? » ; M. Maurice Calame et consorts : « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. ».

Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation »

- R 50 – **Préavis N° 2014/48** : « Projet de construction de 2 bâtiments « Minergie-Eco® », comprenant 13 logements, une chambre d'amis commune, un local multiusage, une salle polyvalente et 9 places de parc extérieures, sis chemin de Bochardon 11 et 13. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 4108 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif – CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA et acquisition de parts sociales par la Ville »
- R 55 – **Préavis N° 2014/60** : « Vente du réseau électrique basse tension situé sur le territoire de l'ancienne commune de Mex. »
- R 59 – **Préavis N° 2014/73** : « Métamorphose. Centre sportif de Malley. Demande d'autorisation de cautionnement d'emprunts à hauteur de 150 millions de francs en faveur du Centre intercommunal de glace de Malley. »

**Communications
municipales**

- 9 décembre 2014 : Organisation de la Municipalité pour 2015.
- 16 décembre 2014 : Réponse à la pétition de M. Alain Bron demandant d'améliorer la sécurité à l'entrée et la sortie du giratoire de la rue de Genève par un marquage au sol des présélections.
- 17 décembre 2014 : Diffusion de l'observatoire de la mobilité aux conseillers communaux.
- 22 décembre 2014 : Cinéma Capitole – Ouverture d'un compte d'attente.
- 24 décembre 2014 : Résolution du Conseil communal suite à la réponse municipale à l'interpellation de M. Denis Corboz « Pérennisation du 'tapis magique' de Mauvernay ».
- 9 janvier 2015 : Réponse à la pétition M. Carl-Kyril Gossweiler « Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise.
- 9 janvier 2015 : Réponse à la résolution de Mme Elisabeth Müller adoptée par votre Conseil le 18 juin 2014 à la suite de l'interpellation de M. Jean-Luc Chollet « Compostage-bio méthanisation, que fait notre ville ».

**Postulat
Dépôt**

de Séverine Evéquo (Les Verts) et consorts : « Stop à la dissémination de plantes exotiques envahissantes. Place aux plantes indigènes dans les commerces et les jardins lausannois. »

**Postulat
Dépôt**

d'Yves Ferrari (Les Verts) : « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2'000 W. »

**Postulat
Dépôt**

de Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) et consorts : « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche. »

Interpellation <i>Dépôt</i>	de Jean-Luc Chollet (UDC) : « AFJD. Association pour la formation des jeunes danseurs : culture ou formation ? » <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Jean-Luc Chollet (UDC) : « Un pas en avant, deux pas en arrière ; le besoin de sécurité concerne également la police lausannoise. » <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Myrèle Knecht (Soc.) : « La Fondation City management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la Ville de Lausanne tel qu'il se pose actuellement ? » <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	d'Elisabeth Müller (Les Verts) : « La Municipalité dispose-t-elle d'un plan B pour le grand stade d'athlétisme ? » <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	de David Payot (La Gauche) : « Lausanne hors zone TISA ? » <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Florence Bettschart Narbel (PLR) et consorts : « Un dépliant envoyé trop vite, partiel et incomplet. » L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal. <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Charles-Denis Perrin (PLR) et consorts : « Le prix du pétrole plonge, celui du gaz fait la planche, les locataires boivent la tasse... » L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal. <hr/>
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Sarah Neumann (Soc.) et consorts : « Risques de tournées : pour un fonds solidaire des compagnies indépendantes » L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal. <hr/>
Questions orales	
I.	Mme Françoise Longchamp (PLR) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert.
II.	M. Jean-Luc Laurent (Indépendant) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale.

- III. M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
- IV. M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.
- V. Mme Maria Velasco (Les Verts) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.
- VI. M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
- VII. Mme Anne-Lise Ichtters (PLR) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport s/Préavis N° 2014/51

**Rénovation et transformation des pavillons des loueurs de bateaux et de pédalos sur la place du Vieux-Port à Ouchy.
Demande de crédit d'ouvrage.**

Rapporteur : M. Blaise-Michel Pitton (Socialiste)

Discussion (reprise du 10.12.14)

Mme Gaëlle Lapique (Les Verts) ; M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) qui dépose un amendement.

Amendement de M. Rossi (dépôt)

« [...] 900'000 francs pour la reconstruction, à l'identique, de quatre pavillons destinés à l'exploitation de locations de bateaux et de pédalos, ainsi que d'un kiosque à glaces dans le Vieux-Port d'Ouchy ».

Discussion (suite)

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population (SIPP) ; M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Laurent Rebeaud (Les Verts) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de SIPP.

Vote s/amendement Rossi

Le Conseil, par une majorité de oui, et 5 abstentions, **approuve** l'amendement de M. Rossi.

Vote s/concl. 1

Le Conseil, par 57 oui, 23 non et 7 abstentions, **approuve** la conclusion n° 1 telle qu'amendée.

Vote s/concl. 2

Le Conseil, par une majorité de oui, une dizaine de non et une douzaine d'abstentions, **approuve** la conclusion n°2 de la commission.

Ce faisant, le Conseil **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000.- francs pour la reconstruction, à l'identique, de quatre pavillons destinés à l'exploitation de locations de bateaux et de pédalos, ainsi que d'un kiosque à glaces dans le Vieux-Port d'Ouchy ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1, par le budget du Service du logement et des gérances, rubrique

3306.331 ;

3. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente N° 2200.581.277 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de 210'000 francs au maximum sur le Fonds du développement durable ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, la subvention accordée par le Fonds du développement durable.

Rapport s/Rapport-préavis N° 2014/36

Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale. Réponse à trois initiatives (Elena Torriani ; Isabelle Mayor ; Rebecca Ruiz)

Rapporteur : M. Alain Hubler (La Gauche)

Discussion

Mme Isabelle Mayor (Les Verts) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. Francisco Ruiz (Soc.) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et 4 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Elena Torriani : « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts : « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait » ;
4. d'accepter le prélèvement d'un montant total de CHF 1'194'000.– sur le Fonds du développement durable d'un montant jusqu'à concurrence de CHF 398'000.– par an destiné à :
 - financer le coût additionnel des repas servis dans les établissements de restauration collective (CHF 324'500.–) ;
 - financer un mandat d'accompagnement relatif à l'animation éducative, la confection d'outils, l'information et la formation des personnes concernées par la restauration collective (CHF 65'000.–) ;
 - financer la poursuite de l'analyse des cuisines avec l'outil Beelong (CHF 8500.–).

Rapport s/Rapport-préavis N° 2014/42

Réponses aux postulats de : M^{me} Sophie Michaud Gigon : « Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin » ; M^{me} Magali Zuercher : « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? » ; M. Maurice Calame et consorts : « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. ». Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation

Rapporteur : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)

Discussion

Mme Séverine Evéquoz (Les Verts).

Vote s/concl. n° 1

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

Vote s/concl. n° 2a)

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** la conclusion n° 2a) de la commission.

Vote s/concl. n° 2b)

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** la conclusion n° 2b) de la commission.

Vote s/concl. n° 2c)

Le Conseil, par une majorité de oui, et 4 abstentions, **approuve** la conclusion n° 2c) de la commission.

Ce faisant, le Conseil **décide** :

1. de prendre acte des intentions de la Municipalité relativement au devenir du secteur rue de Genève–Sébeillon–Sévelin.
2. d'accepter les réponses de la Municipalité aux postulats Sophie Michaud Gigon, Magali Zürcher, et Maurice Calame.

Rapport s/Préavis N° 2014/48

Projet de construction de 2 bâtiments « Minergie-Eco® », comprenant 13 logements, une chambre d'amis commune, un local multiusage, une salle polyvalente et 9 places de parc extérieures, sis chemin de Bochardon 11 et 13. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 4108 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif –CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA et acquisition de parts sociales par la Ville

Rapporteur : M. Giampiero Trezzini (Les Verts)

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) qui dépose 2 amendements.

Amendement de M. Gaudard n° 1 (dépôt)

« Le pourcentage du cautionnement de la Ville pour ce projet correspondra à celui équivalant à la part de fonds propres engagée par les futurs habitants (5%) additionnée de l'emprunt garanti par la Confédération (10 %) ; soit, au maximum, 15% ».

<i>Amendement de M. Gaudard n° 2 (dépôt)</i>	« L'attribution des logements par la coopérative Codha devra faire partie intégrante du DDP (article 11, lettre p) et tenir compte d'au moins une des conditions suivantes : a) Etre domicilié depuis deux ans au moins sur le territoire de la Commune de Lausanne b) Exercer son activité professionnelle principalement sur le territoire de la Commune de Lausanne ».
<i>Discussion (suite)</i>	M. Charles-Denis Perrin (PLR) <u>qui dépose 1 amendement.</u>
<i>Amendement de M. Perrin (dépôt)</i>	« conclusion n° 3 (nouvelle) Dans le droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Codha mentionné ci-dessus, de compléter l'article 11 – Obligations de la superficiante par un paragraphe nouveau : « soumettre pour approbation par la superficiante de tous frais accessoires qui viendraient en sus du loyer, des frais de chauffage, d'eau chaude et d'élimination des déchets des parties privatives. »
<i>Discussion (suite)</i>	M. Laurent Rebeaud (Les Verts) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Cédric Fracheboud (UDC) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) <u>qui retire son amendement n° 2</u> ; M. Grégoire Junod, directeur de LSP.
<i>Discussion s/DDP (suite)</i>	M. Charles-Denis Perrin (PLR) <u>qui intervient s/art. 11 DDP</u> ; M. Grégoire Junod, directeur de LSP ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) <u>qui intervient s/art. 27 DDP.</u>
<i>Vote s/concl. n° 1</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et une dizaine d'abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.
<i>Discussion s/amendement n°1 Gaudard</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/amendement n°1 Gaudard</i>	Le Conseil, par 28 oui, 49 non et 9 abstentions, refuse l'amendement n° 1 de M. Guy-Pascal Gaudard.
<i>Vote s/concl. n° 2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, une dizaine de non et une dizaine d'abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.
<i>Discussion s/amendement Perrin</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/amendement Perrin (concl. 3 nulle)</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, approuve l'amendement de M. Charles-Denis Perrin – conclusion n° 3 nouvelle.
	Ce faisant, le Conseil décide :
	1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie, grevant une surface de 1'495 m ² de la parcelle 4108, sise chemin de Bochardon 11 et 13, en faveur de

la CODHA, pour la construction de deux bâtiments comprenant au total treize logements, une chambre d'amis commune, un local multiusage, une salle polyvalente et neuf places de parc extérieures, aux conditions figurant dans le présent préavis ;

2. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30 % du coût de construction (CFC1+2+4), soit au maximum 1'670'000 francs, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations.
3. dans le droit distinct et permanent de superficie en faveur de la CODHA mentionné ci-dessus, de compléter **l'article 11 – Obligations de la superficiaire** par un paragraphe nouveau : « *soumettre pour approbation par la superficiante de tous frais accessoires qui viendraient en sus du loyer, des frais de chauffage, d'eau chaude et d'élimination des déchets des parties privatives* ».

Clôture

La séance est levée à 20 h 35.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....